



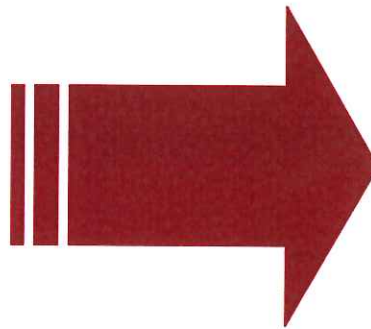
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU FINISTERE

Arrondissement de Châteaulin

TRANSFERT DU GREFFE DES ASSOCIATIONS

A compter du 1^{er} mars 2017, vos déclarations de créations, modifications et dissolutions d'associations devront être effectuées soit par télé-déclaration sur www.service-public.gouv.fr soit par courrier à la sous-préfecture de Brest.

SOUS-PREFECTURE DE CHATEAULIN



SOUS-PREFECTURE DE BREST

Greffe des associations
3 rue Parmentier
CS 91823
29218 BREST CEDEX 1

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le greffe des associations de la sous-préfecture de Brest au **02 98 00 97 96** ou par mail : sp-brest-associations@finistere.gouv.fr